



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2017  
Avis d'impôt établi en 2021

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
PRS COTE-D'OR  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE  
21047 DIJON CEDEX



Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 37 831 444 084

Adresse d'imposition :  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE-ROMANEE

Numéro FIP : 210 17 57 3398266789 4

Référence de l'avis : 21 21 0002203 46

Numéro de rôle : 917

Date d'établissement : 28/04/2021

Date de mise en recouvrement : 30/04/2021

1144-006344-0016-01



eco'pli 63 AUVERGNE PIC 12.05.21 CI 1500

MME GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE-ROMANEE

1144-006344-1-1-01-012637

Somme à payer

100 880,00 €

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/06/2021 (41)

100 880,00 €

Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

PRS COTE-D'OR  
25 RUE DE LA BOUDRONNEE  
21047 DIJON CEDEX

• pour le montant de votre impôt :

SIP BEAUNE  
SAID BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Vous devez payer cette somme par un des moyens suivant :

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) : payez en ligne en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par smartphone ou tablette en flashant le code (imprimé au dos de cette page) avec l'application « Impots.gouv ».

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

**Avis d'impôt établi en 2021**

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2017**

N° fiscal : 14 37 831 444 084

Déclarant 1 - Nom de naissance : GROS



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

01,00

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1			Total
<b>Détail des revenus</b>				
Total des salaires et assimilés 2 .....	26 400			
Déduction 10% ou frais réels .....	- 2 640			
Salaires, pensions, rentes nets .....	23 760			23 760
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés .....			28	
Frais de capitaux mobiliers déclarés .....			25	
Revenus de capitaux mobiliers imposables 7 .....				0
Plus-values de cession de valeurs mobilières .....				79 836
Revenus fonciers nets .....				138 669
<b>Revenu brut global .....</b>				<b>242 265</b>
CSG déductible .....				- 8 105
<b>Revenu imposable .....</b>				<b>234 160</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème 14				85 526
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections .....</b>				<b>85 526</b>
Intérêt de retard 21 Taux .....	3,50%	Nat.:1	Montant	+ 838
dont intérêt de retard réduit .....			Montant	838
Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus .....	Base	686 575	Montant	+ 14 963
Intérêt de retard 21 Taux .....	3,50%	Nat.:1	Montant	+ 438
dont intérêt de retard réduit .....			Montant	438
<b>Impôt total avant crédits d'impôt .....</b>				<b>101 765</b>
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>	<b>Montant déclaré</b>		<b>Montant retenu</b>	
Prélèvement forfaitaire déjà versé				

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [Impots.gouv.fr](http://Impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2<sup>e</sup> année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour mettre en recouvrement les impositions concernées (article R\* 190-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de recours de l'administration s'exerce jusqu'à la fin de la quatrième année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due, soit le 31 décembre 2022 III

**Avis d'impôt établi en 2021**

N° fiscal : 14 37 831 444 084

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2017**

>>> Suite de votre avis			
<b>Revenu fiscal de référence</b> <sup>25</sup> .....			<b>686 575</b>
<hr/>			
<b>SUPPLEMENT D'IMPOT</b>			
Montant de votre impôt net .....		218 847	
Impôt sur le revenu antérieur à déduire .....			- 61 131
Contribution sur les hauts revenus antérieure à déduire .....			- 2 455
CSG antérieure à déduire .....			- 31 301
CRDS antérieure à déduire .....			- 1 581
Prélèvement social antérieur à déduire .....			- 15 176
Prélèvement solidarité antérieur à déduire .....			- 6 323
Supplément d'impôt .....		=	<b>100 880</b>
<hr/>			
<b>Reports sur les années suivantes</b>			
Déficits de capitaux mobiliers non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2018 à souscrire en 2019			
Déficits provenant de l'année 2017 .....			8
<b>Informations indiquées pour mémoire</b>			
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>			28
Abattement pour durée de détention renforcé appliqué sur des plus-values <sup>25</sup> .....			<b>452 404</b>
<hr/>			
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2018, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2019 est de :		Declar. 1	
		15 344	
<hr/>			
Le présent avis complète et remplace le précédent <sup>37</sup>			

**Avis d'impôt établi en 2021**

N° fiscal : 14 37 831 444 084

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2017**

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

sur revenus de capitaux mobiliers .....	6		6	- 6
Emploi salarié à domicile .....	887		887	
Montant du crédit d'impôt calculé .....				- 444

**IMPOT NET**

Impôt sur le revenu net .....			85 914	
Contribution sur les hauts revenus nette .....			15 401	
Total de l'impôt sur le revenu net .....				101 315

**PRELEVEMENTS SOCIAUX**

Détail des revenus	CSG	CRDS	PREL SOC CONT ADD	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers 44 .....	0	0	0	0
Revenus fonciers nets 45 .....	138 669	138 669	138 669	138 669
Plus-values et gains divers 47 .....	532 240	532 240	532 240	532 240
BASE IMPOSABLE .....	670 909	670 909	670 909	670 909
Taux de l'imposition .....	9,90%	0,50%	4,80%	2%
Montant de l'imposition .....	66 420	3 355	32 204	13 418
Intérêt de retard 21				
	Taux	3,50%	3,50%	3,50%
	Nature	1	1	1
	Montant .....	+ 1 229	+ 62	+ 596
dont intérêt de retard réduit .....		+ 1 229	+ 62	+ 596
Total net de l'imposition .....	67 649	3 417	32 800	13 666

<b>Total des prélèvements sociaux nets .....</b>				<b>117 532</b>
--	--	--	--	----------------

Pour information :

Montant recalculé de la CSG déductible sur revenus du patrimoine :	14 858
Il correspond à une augmentation de cette CSG déductible de	3 618
Variation 49 à déclarer au titre des revenus de 2021	

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Suite en page suivante &gt;&gt;&gt;

